



AVIS PUBLIC

PROCÉDURE OUVERTE NUMÉRO GMR-2026-01

Collecte, transport et traitement des matières résiduelles des écocentres et location de conteneurs

La MRC de La Haute-Gaspésie demande des soumissions pour la collecte, le transport et le traitement des matières résiduelles des deux (2) écocentres, ainsi que pour la location de conteneurs à ces écocentres, avec une (1) option visant l'apport de compost aux deux (2) écocentres. Les écocentres sont situés à Sainte-Anne-des-Monts et à Mont-Louis.

La durée du contrat est de trois (3) ans, avec deux (2) options de prolongation unilatérale d'un (1) an chacune (du 1^{er} novembre 2026 au 31 octobre 2029, puis du 1^{er} novembre 2029 au 31 octobre 2030 et du 1^{er} novembre 2030 au 31 octobre 2031).

Les entreprises intéressées peuvent se procurer les documents de la procédure ouverte à compter du 28 avril 2026, sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO). Seuls les soumissionnaires ayant obtenu les documents de procédure ouverte par ce moyen peuvent déposer une soumission. Aucun document n'est disponible au bureau de la MRC de La Haute-Gaspésie. Toute question ou tout commentaire doit être adressé, par écrit, à la MRC, tel que défini dans l'avis aux soumissionnaires, au plus tard **le 25 mai 2026, avant 12 h (heure locale).** **Les entreprises intéressées doivent être présentes à la visite de chacun des deux (2) écocentres, organisée par la MRC de La Haute-Gaspésie, le 12 mai 2026 : à 9 h à l'écocentre de Sainte-Anne-des-Monts (soumission au lot 1) et à 14 h à l'écocentre de Mont-Louis (soumission au lot 2).**

Quel que soit le mode d'expédition choisi par le soumissionnaire, toute soumission doit, pour être valablement reçue, être déposée au bureau de la directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de La Haute-Gaspésie, ou sur le site du SEAO, **avant 10 h 30, le 5 juin 2026.** La soumission doit être présentée sur les formulaires prévus à cet effet. En cas de dépôt papier, elle doit être transmise en double exemplaire, dans une enveloppe scellée destinée à cette fin. Les soumissions ainsi reçues seront ouvertes ce même jour à 11 h. La durée de validité des soumissions devra être d'au moins cent vingt (120) jours à compter de la date d'ouverture des soumissions.

La MRC de La Haute-Gaspésie se réserve le privilège de n'accepter ni la soumission conforme au prix proposé le plus bas ni aucune des soumissions reçues, et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires. Les entreprises ne désirant pas soumissionner à la présente procédure ouverte sont invitées à remplir l'avis de désistement prévu à l'article 24 du cahier des charges générales.

Donné à Sainte-Anne-des-Monts, le 28 avril 2026.

Maryse Létourneau
Directrice générale et greffière-trésorière
MRC de La Haute-Gaspésie